



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE  
CONVOCATION  
**10 SEPTEMBRE 2025**

DATE D'AFFICHAGE  
**10 SEPTEMBRE 2025**

L'an **deux mil vingt-cinq**

**Le Quinze Septembre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU.  
Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN.  
Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme MINARD de  
CHABANNES. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

EN EXERCICE : **21**  
PRESENTS : **13**  
VOTANTS : **17**

### Excusés :

- M. BOUCHET pouvoir à Mme AUBIN,
- M. ROUSSILHE pouvoir à Mme QUATRESSOUS,
- M. TALABARD pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES,
- Mme PERICHON,
- M. HUSSON pouvoir à Mme CHERVIN.

### Absents :

- M. GANTHER,
- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

**Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.**

**OBJET :  
ACQUISITION  
TERRAIN EHPAD  
DANS LE CADRE  
DU RESEAU DE  
CHALEUR.**

Monsieur le Maire expose que la Commune souhaite acquérir une partie de l'emprise du terrain situé sur la parcelle ZB5 à Lapalisse conformément à la délibération prise par le Conseil Municipal du 7 avril 2025.

Ce terrain appartient à l'EHPAD François GRÈZE. Cette acquisition permettrait d'installer une chaufferie qui alimenterait un réseau de chaleur afin d'alimenter plusieurs bâtiments publics appartenant à la Communauté de Communes, à l'EHPAD, au Conseil Départemental.

Monsieur le Maire précise que cette acquisition se fera à l'euro symbolique en accord avec l'EHPAD François GRÈZE, la contrepartie pour l'EHPAD étant de pouvoir bénéficier du réseau de chaleur.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité :

- Monsieur le Maire à signer l'acte de vente avec l'EHPAD et réaliser toutes les formalités nécessaires à la réalisation de l'acte de vente.

- L'acquisition de la parcelle à l'euro symbolique.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

24 SEP. 2025

Le Maire,

Publié ou Notifié

le : 16 SEP. 2025

Accusé de réception de la télétransmission

le :

